

Escalade interdite au Salève

Vous l'avez peut-être appris : d'importants éboulements se sont produits dans le secteur du « Coin » au Salève.

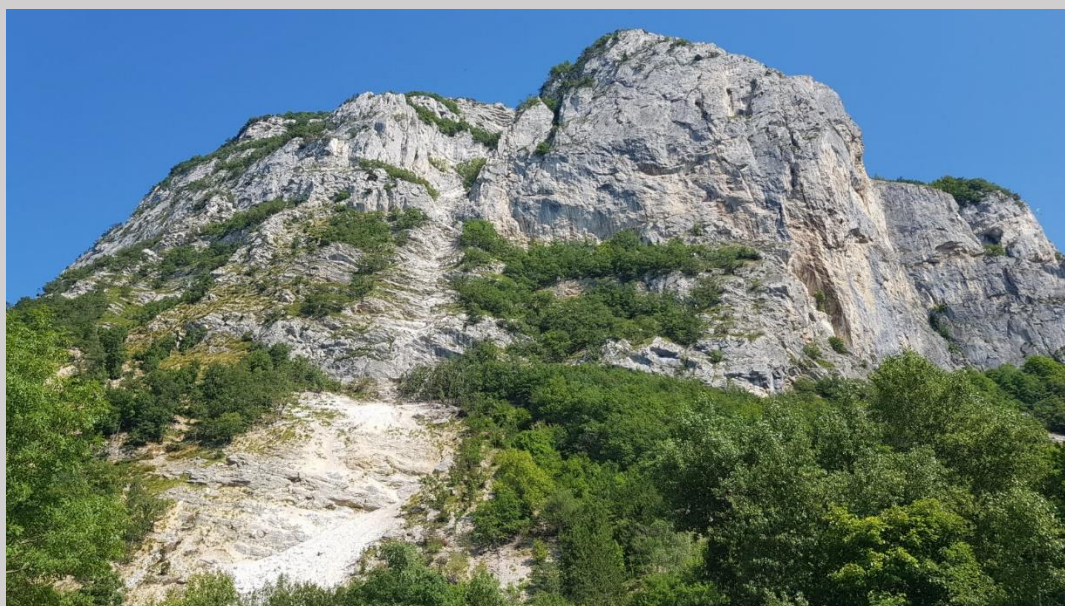
Ce haut-lieu de l'escalade, très prisés par les clubs alpins genevois, est désormais interdit d'accès. Les grimpeurs du « Glacier » étaient de ceux qui se retrouvaient chaque semaine dans les voies classiques comme la « Nationale », la « Jaune », l'« Arête des Etiollets », les « Morgans », et tant d'autres. Pour certaines elles ont été emportées par ces éboulements et le futur du site est pour l'instant incertain.

Ci-dessous un article paru dans le « Dauphiné » nous informe sur les mesures prises.

Haute-Savoie

Salève : escalade interdite dans le berceau de la varappe

De nouveaux éboulements récents ont poussé la municipalité de Collonges-sous-Salève à interdire temporairement la pratique de l'escalade sur les falaises du Salève, sur le secteur collongeois.



Le couloir de la Mule où se sont produits d'importants éboulements

Le Salève, connu pour ses départs de vols en parapente, ses sentiers de randonnées, son téléphérique et pour ses nombreuses parois pour pratiquer l'escalade. C'est même **le berceau de la varappe**, à la fin du XIXe siècle, du temps où on appelait de ce nom la pratique de la grimpe en parois rocheuses.

Un important éboulement

Sauf que ce lieu historique n'est plus accessible sur la commune de Collonges-sous-Salève, depuis le 20 juillet et jusqu'à nouvel ordre. En cause, une énième coulée qui s'est produite dans le dévaloir de la Mule (avec le trou de la Mule et l'aiguille de la Mule), sur les hauteurs des courts de tennis, mi-mai.

Cette fois, cet éboulement très important (on dit même du jamais vu depuis les années 40) a laissé des traces. Les spécialistes le disent, ce secteur à risques de la "Nationale" est très instable et des coulées ont lieu régulièrement.

La commune a donc pris un arrêté municipal pour interdire le secteur à la pratique de l'escalade. "Suite aux éboulements qui ont eu lieu ces derniers mois, la mairie a décidé d'interdire la pratique de l'escalade sur l'ensemble du Salève pour sa partie collongeoise, d'interdire l'accès au parking aux abords du terrain de tennis (et donc des sentiers qui débudent à cet endroit) et de fermer les terrains de tennis et le club house. Ces mesures seront en vigueur dans l'attente des résultats des sondages qui auront lieu courant septembre sur le Salève".

Sur place, des barrières ont été installées au parking du Coin, aux "Varappes", lieu de départ pour de nombreuses randonnées pédestres en direction de la grotte d'Orjobet, de la Corraterie (par la grotte d'Orjobet) et de La Croisette. Si la pratique de la randonnée est possible, il est donc interdit pour l'escalade. Une vingtaine de voies de grimpe sont donc fermées. Pour Jean-Charles Bertrand, du Bureau de la montagne du Salève, « il est clair que nos professionnels de l'escalade n'y vont pas, même si certains grimpeurs bravent l'interdit. »

Par Sabine Pellisson, 16 août 2021